

Rapport d'activités de la Commission de l'éducation, de la
communication et des affaires culturelles
et de la
Sous-commission de l'éducation

Présenté à la réunion de la CECAC

par

M. Didier Berberat, Président
Conseiller aux États (Suisse)

COTONOU (BENIN)

3 et 4 mai 2017

Chers(ères) Collègues,

Mon rapport fait état des travaux réalisés par la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (la CECAC) et de sa Sous-commission de l'éducation, lors et depuis sa réunion de Madagascar en juillet 2016.

Avant de vous présenter concrètement le résumé des travaux de la Commission, je souhaite vous informer du remplacement de M. Kosmadji Merci par M. Abdraman Ahmat Borgou à titre de rapporteur de la CECAC. Je profite de l'occasion pour souligner l'excellent travail effectué par M. Merci et souhaite la bienvenue à M. Borgou.

Je reviens maintenant aux travaux de la CECAC. Elle s'est réunie le 10 juillet dernier, dans le cadre de la 42^e Session de l'APF qui s'est tenue à Madagascar. La réunion a rassemblé plus de 40 parlementaires représentant plus de 25 sections.

Je profite de l'occasion pour remercier la section malgache et le Président de l'Assemblée nationale pour les efforts déployés afin de rendre efficaces et agréables les travaux de la Commission.

Nous avons débuté nos travaux par la présentation du rapport de la députée québécoise, Madame Carole Poirier, sur la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Je rappelle que c'est la section du Québec qui est chargée d'assurer une veille, pour la CECAC, du suivi de la mise en œuvre de cette Convention. Madame Poirier s'acquitte de son mandat de façon admirable.

Mme Poirier nous a ensuite fait un compte rendu sur sa participation à un événement international organisé dans le cadre des célébrations du 10^e anniversaire de la Convention de l'UNESCO. Cette activité s'est tenue à Mons en Belgique, en octobre 2015. Elle a aussi fait rapport de sa participation à la 9^e Session du Comité intergouvernemental pour la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles à Paris, en décembre 2015.

Nous avons poursuivi nos travaux en auditionnant le directeur de l'information de TV5MONDE, M. André Crettenand. La présence à la CECAC d'un représentant de TV5MONDE faisait suite à la mise en œuvre d'une résolution de la CECAC adoptée à la Session plénière à Berne.

M. Crettenand nous a tracé un portrait de la situation de TV5MONDE depuis que la chaîne a été victime d'une cyberattaque. Il nous a également parlé de la diffusion de TV5MONDE dans l'espace francophone et, finalement, il a exploré avec les membres les possibilités de collaboration entre cet opérateur de la Francophonie et l'APF. A ce sujet, on m'a informé que des pourparlers sont en cours sur la présence possible de journalistes de TV5MONDE lors de la session de l'APF au Luxembourg. Je me réjouis de voir que notre résolution adoptée à la Session plénière de Berne porte ses fruits.

Pour terminer sur l'audition de TV5MONDE, les membres de la CECAC ont unanimement souhaité que l'APF, dans l'organisation de ses activités, privilégie, dans la mesure du possible, les hôtels diffusant TV5MONDE.

La CECAC a ensuite auditionné le Directeur de l'éducation et de la jeunesse de l'OIF, M. Ma-Umba Mabiala. Celui-ci nous a fait un exposé fort intéressant sur les enjeux du financement et la qualité de l'éducation dans l'espace francophone. Il nous a entre autre parlé de financement de l'éducation dans un contexte d'explosion démographique. L'intérêt suscité par les échanges m'a amené à proposer de la tenue d'une table ronde sur ce sujet afin d'approfondir la question. Cette table-ronde se fera dans le cadre de la présente réunion.

Nous avons poursuivi nos travaux par la présentation de Mme Carole Poirier sur ses constats préliminaires dans le cadre de son étude sur l'éducation à la citoyenneté. Cette question est à nouveau à l'ordre du jour de la présente réunion. Cette étude mènera vraisemblablement à la présentation d'une résolution à la Session plénière de l'APF au Luxembourg.

Faisant suite à un souhait exprimé lors de la réunion du Bureau de Siem Reap, nous avons auditionné l'Association malgache des professeurs de français. La présidente, Mme Armandine Pruvot, nous a présenté avec beaucoup d'éloquence le travail de son organisation. Elle nous a également parlé des défis auxquels son association fait face. J'ai personnellement demandé à nos collègues parlementaires malgaches présents à la réunion, d'intervenir auprès de leur gouvernement afin qu'ils appuient cette association qui fait des efforts colossaux pour maintenir bien vivante et dynamique la langue française à Madagascar. J'ai également fait le même plaidoyer auprès du Président de l'Assemblée nationale malgache, M. Jean-Max Rakotomamonjy, que j'ai rencontré à la réunion du Bureau de l'APF à Québec, en février dernier.

Conformément au mandat que le Bureau a confié aux commissions, j'ai demandé que l'étude du suivi des résolutions adoptées en Session plénière soit inscrite à l'ordre du jour. A cet égard, les sections

de la Suisse, du Canada, du Québec, de la France, de la Guinée, d'Andorre, de l'Ontario et du Burkina Faso sont intervenues afin d'exposer ce que chacune d'elles a fait pour la mise en œuvre des résolutions. Ce fût un exercice très utile pour faire ressortir les impacts concrets de nos résolutions.

Je souligne que cet exercice de suivi des résolutions se fera à chacune des réunions de la CECAC afin de s'assurer que nos résolutions ne restent pas lettre morte. Je forme également le vœu que les sections soient plus nombreuses à nous rendre compte de ce suivi.

Nous avons poursuivi l'analyse et la révision du Règlement du Prix Senghor-Césaire, conformément au mandat que nous a donné le Bureau. Après un large échange de vues, les membres se sont entendus sur les grandes lignes d'un nouveau règlement. Vous m'avez mandaté de rédiger ce nouveau règlement. Je vais vous le soumettre pour adoption au cours de la présente réunion. Je serai alors en mesure de présenter à la réunion du Bureau au Luxembourg une version finale de ce règlement, pour son approbation.

Toujours sur ce même sujet, je souhaite porter à votre attention que le règlement actuel du Prix Senghor-Césaire, toujours en vigueur, prévoit la remise du prix lors de notre Session en juillet 2017. Etant donné que nous sommes en plein processus de révision de ce règlement, et que les délais pour faire la sélection du lauréat ne peuvent être rencontrés, j'ai demandé au Bureau qui s'est réuni à Québec en février dernier, de repousser l'attribution du prix à l'an prochain. Cette demande a été acceptée. Nous pourrions ainsi faire la remise de ce prix sous l'égide des nouvelles règles que nous aurons adoptées.

Pour terminer sur les travaux de la CECAC, je vous mentionne que nous travaillons présentement sur les 3 études suivantes :

- La marchandisation de l'éducation ;
- La dé-radicalisation (le vivre ensemble) sous l'angle de l'éducation et de la culture ; et
- L'éducation à la citoyenneté.

Ces 3 études devraient mener à des résolutions qui seront présentées à la Session du Luxembourg.

Permettez-moi maintenant de vous parler en quelques mots du Séminaire organisé par la CECAC sur la diversité des expressions culturelles.

A l'invitation du Président de l'Assemblée nationale du Québec et Premier vice-président de l'APF, M. Jacques Chagnon, la CECAC a tenu un séminaire sur la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique, le 1^{er} novembre dernier. Cette activité a rassemblé des parlementaires provenant d'Afrique, d'Europe et d'Amérique.

L'objectif général du séminaire était de sensibiliser les parlementaires de l'espace francophone aux enjeux relatifs à la diversité culturelle à l'ère du numérique et de mobiliser leur capacité d'action en la matière. En organisant ce séminaire, la CECAC souhaitait également souligner le 10^e anniversaire de la signature de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il faut se rappeler que les parlementaires francophones ont été les premiers à réclamer une convention à ce sujet.

Je souligne qu'un excellent rapport d'activités sur ce séminaire a été envoyé à toutes les sections et est également disponible sur notre site.

Le lendemain, c'est-à-dire le 2 novembre, toujours à l'invitation du Président Chagnon, la CECAC a tenu sa réunion de la Sous-commission de l'éducation. Les parlementaires d'Afrique, d'Europe et d'Amérique ayant participé au Séminaire sur la diversité culturelle, le jour précédent, ont pris part à la réunion de la Sous-commission.

Durant la réunion, les membres ont étudié la question de l'éducation à la citoyenneté comme vecteur important de lutte contre la radicalisation. Les parlementaires ont pu échanger avec des experts provenant du milieu universitaire et de la société civile. Les membres ont également auditionné des représentants du Parlement francophone des jeunes (PFJ) concernant une résolution adoptée à Berne en 2015, et qui portait sur la question suivante : « Est-il encore avantageux de se former et d'étudier en français ? ». En plus d'affirmer clairement qu'il est toujours avantageux de se former en français, les représentants du PFJ ont donné aux parlementaires des exemples concrets afin de favoriser et d'encourager ces études.

Je tiens à remercier sincèrement le Président Chagnon de son accueil chaleureux. Notre présence à Québec a été sous le signe de l'hospitalité légendaire des québécois, empreint de générosité et de cordialité. Je tiens également à remercier M. Marco Viérin pour son travail à titre de Président de la Sous-commission de l'éducation, et Madame Carole Poirier ainsi que la section québécoise pour leur implication dans la réalisation du séminaire et de la réunion de la Sous-commission.

Ceci termine mon rapport.

Je vous remercie pour votre attention.